

| | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ le dimanche 15 février 2015 ○ 2 réunions | Championnats de La Réunion des Maîtres en bassin de 25 m | <ul style="list-style-type: none"> ○ à St Paul (Vue Belle) |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ catégories : Maîtres, 25 ans et + (1990 et avant) | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ plage d'engagement sur Extranat : du 3/02/2015 au 10/02/2015 ○ publication des engagés : 11/02/2015 | | |

Type de compétition : Compétition d'animation

Gestion informatique : gérée par le comité

Intégration des résultats sur Extranat : gérée par le comité.

Ouverture de la compétition : Compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN

Date et horaire de la réunion technique : dimanche 15 février 2015 à 8h30

Équipements : Bassin de 25 m ; 4 couloirs, Chronométrage manuel ; Bassin de récupération ; infirmerie (oxygénothérapie, DSA)

Médical : Présence d'un médecin de compétition

Détail des épreuves :

- nage libre : 50 m, 100m, 200m, 400m, 800m
- dos : 50 m, 100m, 200m
- brasse : 50 m, 100m, 200m
- papillon : 50 m, 100m, 200m
- 4 nages : 100m, 200m

Toutes les épreuves sont disputées classement au temps

Le cas échéant les épreuves pourraient être complétées, toutefois le programme devra être définitif avant la période des engagements.

Jury : Le jury est constitué par le comité selon les règles FFN. La date limite pour la transmission par les clubs de la liste des officiels est fixée au mardi 10 février 2015.

Mode de qualification : nageuses et nageurs âgés de plus de 25 ans, nés en 1990 et avant.

Modalités d'engagement : nombre d'épreuve illimité sans limite de temps d'engagement. A la suite de la réunion technique il ne pourra plus y avoir de modification dans les engagements.

- frais d'engagement : 2,50 € par épreuve. Cette mesure est applicable, à l'exception des forfaits faits sur justificatif médical, si les forfaits n'ont pas été déclarés au minimum 45 minutes avant le début programmé de chaque réunion concernée.

Pénalités :

- **forfait non déclaré** : 12 € par épreuve

Récompenses : 1 médaille pour les trois premières de chaque épreuve dames, 1 médaille pour les trois premiers de chaque épreuve messieurs

Transmission et publication des résultats : compétition traitée par le comité

- **Date limite de réclamation** : À partir du jour de la publication Internet et dans un délai n'excédant pas une semaine, les clubs sont à même de saisir le comité sur les éventuelles anomalies de traitement post-compétition

- **Date de validation définitive** : Passé le délai d'une semaine après la date limite de réclamation, les résultats et classements sont arrêtés définitivement pour toutes les parutions

Programme et horaires (OP = ouverture des portes ; DE = début des épreuves)

Dimanche 15 février 2015

| OP : 8 h 00 – DE : 9 h 30 | OP : 14 h 00 – DE : 15 h 00 |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 1 - 50m papillon dames | 17 - 50m nage libre dames |
| 2 - 50m papillon messieurs | 18 - 50m nage libre messieurs |
| 3 - 200m brasse dames | 19 - 200m dos dames |
| 4 - 200m brasse messieurs | 20 - 200m dos messieurs |
| 5 - 100m dos dames | 21 - 100m papillon dames |
| 6 - 100m dos messieurs | 22 - 100m papillon messieurs |
| 7 - 100m nage libre dames | 23 - 100m brasse dames |
| 8 - 100m nage libre messieurs | 24 - 100m brasse messieurs |
| 9 - 200m papillon dames | 25 - 200m nage libre dames |
| 10 - 200m papillon messieurs | 26 - 200m nage libre messieurs |
| 11 - 50m brasse dames | 27 - 50m dos dames |
| 12 - 50m brasse messieurs | 28 - 50m dos messieurs |
| 13 - 100m 4 nages dames | 29 - 200m 4 nages dames |
| 14 - 100m 4 nages messieurs | 30 - 200m 4 nages messieurs |
| 15 - 400m nage libre dames | 31 - 800m nage libre dames |
| 16 - 400m nage libre messieurs | 32 - 800m nage libre messieurs |